



Violences dans les ménages,

La police cantonale de Fribourg a enregistré 685 cas de violence domestique en 2011 et la tendance semble à la stagnation depuis 2010. Bien que les principales victimes soient les femmes, une victime sur 5 est un homme. Parmi les personnes concernées se trouve une majorité de personnes d'origine étrangère et également quelques couples d'adolescents.

Texte et photos : Katelijne Dick

redaction@lobjectif.ch

Comme on pouvait s'en douter, les auteurs de violence domestique sont les hommes (73%), suivis des femmes (21%) et des enfants (6%). Ce sont en majorité des étrangers (56%). Les gifles, coups de poing et insultes touchent principalement les femmes (72%), mais aussi les hommes (21%) et les mineurs (7%) et en majorité les étrangers (53%). Il ne s'agit là cependant que des cas enregistrés par la police cantonale, qu'il y ait eu plainte ou non. Les personnes faisant appel à d'autres moyens pour résoudre leurs problèmes de couple, comme un psychologue par exemple, ne figurent pas dans ces statistiques. Il s'agit pour près de la moitié des cas de relations conjugales, mais on peut aussi parler de violence ex-conjugale, puisqu'il s'agit pour un tiers de cas d'ex-conjoints.

A l'échelle nationale, les infractions attribuables à la violence domestique représentent près de 40% de toutes les infractions enregistrées, selon les statistiques policières et il s'agit, selon Solidarité Femmes, de la cause la plus importante de mortalité des femmes de 25 à 44 ans aujourd'hui en Europe. Alors que la police cantonale note une stagnation des cas de violence domestique, Rosa Perroud, directrice de Solidarité Femmes Fribourg observe pour sa part une augmentation constante depuis 2007 des violences faites aux femmes. «De manière générale, on peut dire qu'en Suisse, 1 femme sur 5 est confrontée à de la violence domestique, durant son existence», témoigne-t-elle.

INTERVENTIONS POLIÉRIÈRES

Dans près de 80% des cas, les policiers interviennent suite à un appel téléphonique et pour 20% par un enregistrement directement au poste de police. Dans le cas où c'est la victime qui appelle, ils recueillent un maximum d'informations sur l'état de l'auteur dans de nombreux cas, alcoolisé et de la victime. A-t-elle pu s'enfermer quelque

part et se mettre en sécurité? Est-elle blessée? Y a-t-il des enfants? L'auteur est-il armé? Le sergent-chef Steve Baeriswyl de la Police cantonale fribourgeoise témoigne que «toutes ces informations sont primordiales pour savoir où nous allons mettre les pieds et nous protéger au maximum. Mais dans la majorité des cas, la patrouille se déplace au plus vite, sans avoir à utiliser la sirène.»

De plus en plus souvent, ce sont des voisins qui appellent la police, alertés par des cris ou des bruits de meubles cassés. Dans ces cas-là, la prise d'informations est plus difficile. «On essaie au moins de savoir dans quel appartement a lieu la dispute», témoigne Steve Baeriswyl.

CAS COCASSE

Il arrive cependant que ce soit une fausse alerte comme dans un cas cocasse vécu par le sergent-chef: «Des voisins nous avaient appelés car ils entendaient des hurlements. Quand on est arrivé, on a sonné à la porte, le papa est venu nous ouvrir et on est allé dans la chambre d'où venaient les cris. En fait, il s'agissait d'une famille africaine qui priait. On a eu un grand moment de solitude.»

En ce qui concerne l'enregistrement de la violence au poste, c'est généralement le cas des hommes victimes de coups ou de harcèlement psychologique

par leur femme. «C'est difficile pour l'ego d'un homme d'admettre qu'il est battu par sa femme, d'autant qu'il nous arrive de voir des hommes taillés comme Schwarzenegger. Quand ils arrivent au guichet, ils le disent très discrètement et pas à une femme», témoigne Steve Baeriswyl.

CONNARD/CONNASSE

La police cantonale répertorie 3 types de violences: physique (coups par exemple), verbale (insultes et menaces) et psychologique (harcèlement). «Ce qu'on observe le plus, ce sont les violences verbales. «Connasse, sale pute, connard», relèvent du répertoire d'insultes fréquemment signalées. Mais il peut aussi s'agir de menaces de mort, qui sont poursuivies d'office», rappelle le policier. Les gifles, coups à la tête ou au ventre, coups de pied constituent des voies de fait qui ne sont poursuivies d'office que si la violence est réitérée.

Suite à leur intervention, les policiers remplissent un formulaire avec les identités des personnes, le lieu de l'intervention, les infractions constatées, les témoins éventuels, les enfants, les suites données et les services avisés. Comme les centres d'aide aux victimes d'infraction (centres LAVI), le Service cantonal de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), la Justice de paix, la préfecture, etc.

La Police cantonale déplore toutefois que certaines victimes soit ne portent pas plainte soit suspendent la procédure en cours.

OÙ LA VIOLENCE COMMENCE

Si les coups et blessures sont facilement identifiables, la violence psychologique est plus difficile à cerner. Steve Baeriswyl explique: «Lorsqu'une personne nous appelle pour harcèlement, on le sent seulement une fois qu'on peut lui parler tranquillement. Cela se manifeste par un comportement corporel renfermé, un discours peu fluide et illogique. Mais ce n'est pas une infraction, on va plutôt parler de contrainte.» Plusieurs intervenants admettent que la violence existe à partir du moment où la personne est contrainte de faire quelque chose ou qu'elle se sent en danger. «Un élément déclencheur va pousser la personne à appeler la police. Comme par exemple, dans le cas où un homme menace régulièrement sa femme de mort, le jour où il brandit un couteau, elle va réagir», explique Steve Baeriswyl.

SOUTIEN AUX FEMMES

L'une des instances de soutien aux femmes victimes est l'association Solidarité Femmes Fribourg qui est aussi le centre LAVI pour les femmes. Le type de violence contre les femmes le plus constaté par l'association est la violence psychologique. Mais elle est moins facile à dénoncer, au contraire de la violence physique. L'association est sollicitée par la police dans des cas d'urgence ou simplement par téléphone par les femmes victimes ou leur entourage. Une première analyse est faite par téléphone pour déterminer l'urgence de la situation et les besoins de la femme. Des consultations peuvent être mises sur pied, pendant lesquelles elles reçoivent des conseils juridiques notamment.

Dans des cas graves les femmes peuvent être relogées dans une maison d'accueil. Des appartements de différentes tailles sont disponibles pour les femmes et leurs enfants. Elles se font elles-mêmes à manger, font leurs courses et continuent d'aller travailler dans la mesure du possible. «Elles sont cependant dans une telle situation de souffrance que, les premiers jours, souvent elles ne sortent pas et nous nous organisons pour faire leurs courses nous-mêmes. Nous veillons à ce que les enfants puissent aller à l'école, mais c'est vrai que nous avons eu des cas où le papa attendait à la sortie de l'école ou du travail. Ce qui représente un risque d'être suivi jusqu'à la maison d'accueil», explique Marcelle Braegger, intervenante LAVI. Elle peut aussi, sur décision de justice, rester au

domicile, «mais c'est souvent difficile pour elle de rester dans le lieu des violences», poursuit-elle.

Dans 85% des cas de femmes soutenues par Solidarité Femmes Fribourg, il s'agit de violences domestiques répétées. L'une des grandes difficultés rencontrées par les intervenantes auprès des victimes consistent justement à «rompre la spirale de la violence. Un homme qui violence sa femme va tenter de se faire pardonner et la femme est tentée de rester. Aussi on observe que plus du tiers des femmes donnent une seconde chance à leur mari et retournent au foyer conjugal. Sauf que la plupart reviennent chez nous par après», explique Marcelle Braegger.

Un conseil à donner aux femmes qui pourraient être victimes de violence domestique? «Dès qu'une femme se pose la question, il faut qu'elle nous appelle. Ça ne pourra pas lui faire de mal et elle pourra sûrement avoir quelques réponses concernant ses doutes», répond Rosa Perroud.

Dans le cadre de l'action nationale «16 jours contre la violence» qui débute le 25 novembre 2012, le canton de Fribourg est le seul canton à participer, avec un stand au «Village de la paix» à Broc.

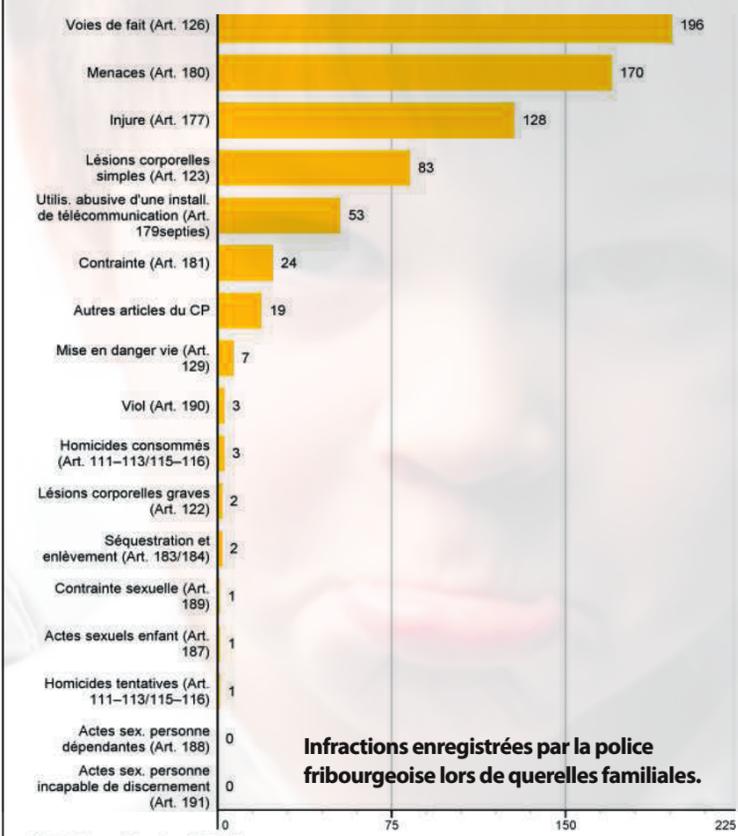
UNE VICTIME SUR 5 EST UN HOMME

Les hommes peuvent être battus par leur femme, insultés ou harcelés psychologiquement.

Cette dernière forme de violence se traduit notamment par un contrôle intensif des sorties, des contacts téléphoniques, par une mise sous pression constante de l'homme. Le centre LAVI pour hommes de Fribourg, situé à la Rue Hans Fries, est le centre d'accueil et de conseil pour les hommes victimes d'infraction. Il a reconnu 24 nouvelles demandes en 2011, contre seulement 13 en 2010, ce qui constitue une hausse des hommes se faisant aider. Alors les hommes sont-ils de plus en plus victimes de violence domestique?

Difficile à dire, car si, aux dires de Stefan Trummer, intervenant LAVI: «davantage de signalements nous sont envoyés par la police, tous les hommes qui sont ensuite contactés ne souhaitent pas forcément venir en consultation au centre LAVI et ne font donc pas partie des statistiques. D'après moi, la difficulté pour se faire aider réside, pour un homme, de se reconnaître comme une victime, et surtout comme une victime de sa propre femme. Ensuite, il est difficile pour eux de demander de l'aide, ils peuvent avoir honte», continue-t-il.

Les violences domestiques



Même frappé, l'enfant protège ses parents

Dans le cas où les enfants sont amenés à témoigner contre leurs parents, ils demeurent souvent loyaux envers eux.

C'est le constat que fait Joseph Aerschmann, du Service cantonal de l'enfance et de la jeunesse. «En général, l'enfant a de la peine à dénoncer ses parents, même s'il a été maltraité. Quand bien même il peut s'exprimer, l'enfant cache la violence, les blessures s'il est frappé, pour protéger sa famille. Il ne veut pas que ça se sache.»

Alors que, pour sa propre protection, il faudrait qu'il puisse se confier à quelqu'un et surtout qu'il sache qu'il a le droit de parler, même si c'est difficile. Pour détecter ce genre de cas et pouvoir intervenir, le SEJ travaille avec les enseignants et les psychologues scolaires, le réseau médical et social. Un protocole de dépistage et d'orientation pour les enfants est en cours de réalisation.

«Seule son image était en péril»

Exemple d'un mari violent, soucieux, non pas de la souffrance de sa femme, mais de son image de marque. Tel est le cas qui a spécialement touché Lionello Zanatta, de l'association EX-pression.

«Un cadre d'entreprise, marié avec des enfants, était venu en costard-cravate. Personne ne s'imaginait ce qui se passait chez lui, mais il avait des comportements très graves dans son couple. Il frappait sa femme, mais pas au visage, pour ne pas que ça se voie. Il avait finalement plutôt opté pour des stratégies de domination et d'oppression, très

perverses: ne pas donner d'argent ou juste le minimum, contrôler toutes les dépenses, éplucher la facture de téléphone, interdire les sorties, imposer les règles de vie quotidienne. Bref, un climat de contrôle extrême, avec quelques passages à l'acte physique. Ce qui m'a choqué, outre sa complexe stratégie de domination c'est qu'il est venu nous voir non pas par conscience de la gravité de ses gestes et de la souffrance de sa femme, mais essentiellement parce qu'il avait vraiment peur que ça se sache. Il aurait eu une sanction sociale terrible. Finalement pour lui c'était uniquement son image qui était en péril.»

Coût des violences conjugales

Les coûts entraînés par les violences familiales se montaient à 410 millions de francs par année en 1998, selon une étude fribourgeoise. Une nouvelle étude est prévue pour 2013, selon le Bureau cantonal de l'égalité femmes et hommes et de la famille.

Ce montant couvre les frais de justice et police (187 millions), de soins (134 millions), d'aide sociale (72 millions) et autres frais (17 millions).